

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2026

Référence
2026_26

Objet de la délibération
Service public de l'assainissement collectif : Budget Primitif 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Date de la convocation
02/03/2026

Date d'affichage
02/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 12 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire.

Présents : M. GERMAIN Alain, maire, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. CLARISSE Laurent, M BESSE Gérard, M. DÉGÉ Christophe, Mme CANET Josselyne, Mme DRÉAN Evelyne, Mme LEROY Sandra, M. BARDET Philippe, Mme CERNON Catherine, Mme PARODAT Sandra, Mme CHAMBON Marion

Absent : M. MAREST Nicolas

A été nommée secrétaire : M BESSE Gérard

Objet de la délibération : Service public de l'assainissement collectif : Budget Primitif 2026

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu la délibération 2026_25 du 12/03/2026 décidant de l'affectation des résultats comptables 2025 du service de l'assainissement au budget primitif 2026 du service public l'assainissement collectif

Sur proposition de M. GERMAIN Alain

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif 2026 du service de l'assainissement collectif comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 178 581.48 €
Recettes : 178 581.48 €

Section d'investissement

Dépenses : 77 106.25 €
Recettes : 77 106.25 €

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 045-214502122-20260312-2026_26-DE



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/03/2026

Le Maire

Alain GERMAIN

